

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00414

Numéro SIREN : 850 018 326

Nom ou dénomination : 2L ISOL

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2021 sous le numéro de dépôt 8089

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes					
Déclaration néante					
Si PME innovantes					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE					
adresse du siège social					
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :					
Adresse de messagerie					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère					
B ACTIVITÉ					
					Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées		Travaux de plâtrerie			
C COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		OUI	Si oui, nom du logiciel utilisé :		ISACOMPTA CONNECT
ECF			Nom et adresse du prestataire		
Nom et adresse du comptable			Salarié/Indépendant :	I	Tél : 0490536445
SEC BEL AIR 2255 VIEUX CHEMIN D'ISTRES BEL AI 13300 SALON-DE-PROVENCE					
Nom et adresse du conseil			Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné			n° d'agrément du CGA/OMGA :		
Visa : CGA/OMGA		Viseur conventionné			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

<b>2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>				
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>				
<b>1 Résultat fiscal</b>				
Bénéfice imposable à 31 %				
Bénéfice imposable à 28 %				
Bénéfice imposable à 15 %				
Déficit				15 802
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				0
<b>2 Plus-values</b>				
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%				
Plus-values à long terme au taux de 19%				
Autres Plus-values imposables au taux de 19%				
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%				
Plus-values exonérées art. 238 quindecies				
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b>				
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI				
<b>D IMPUTATIONS</b>				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)</b>				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %				

## 2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire néant

### H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.		
- Payées par la société elle-même	(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

### I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	

### J DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

Adresses des autres établissements

### K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	10 428
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLТ imposées à 15%	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
	MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
	MVLТ restant à reporter	

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ						
						Formulaire néant
ACTIF		Exercice clos en N				
		Brut 1	Amortissements - Provisions - 2		Net 3	
<b>Actif immobilisé</b>						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028	14 498	030	8 201	6 297
Immobilisations financières (1)		040	3 000	042		3 000
<b>Total I (5)</b>		044	17 498	048	8 201	9 297
<b>Actif circulant</b>						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	2 000	052		2 000
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	15 192	070		15 192
	Autres (3)	072	7 632	074		7 632
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	2 448	086		2 448
<b>Charges constatées d'avance</b>		092		094		
<b>Total II</b>		096	27 273	098		27 273
<b>Total général (I + II)</b>		110	44 770	112	8 201	36 569
<b>PASSIF</b>					<b>Exercice N NET</b>	
<b>Capitaux propres</b>						
Capital social ou individuel					120	2 000
Écarts de réévaluation					124	
Réserve légale					126	773
Réserves réglementées					130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants					131	) 132
Report à nouveau					134	14 691
Résultat de l'exercice					136	-15 802
Provisions réglementées					140	
<b>Total I</b>					142	1 662
<b>Provisions pour risques et charges</b>					<b>Total II</b>	154
<b>Dettes (4)</b>						
Emprunts et dettes assimilées					156	19 800
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
Fournisseurs et comptes rattachés					166	2 531
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	5 982 ) 172
Produits constatés d'avance					174	
<b>Total III</b>					176	34 907
<b>Total général (I + II + III)</b>					180	36 569
<b>Renvois</b>						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de	182



2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE										
									Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									Exercice N	
Produits d'exploitation										
Ventes de marchandises					209			210		
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215			214		
	services				217			218		46 764
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222		
Production immobilisée								224		
Subventions d'exploitation reçues								226		
Autres produits								230		3
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232		46 767
Charges d'exploitation										
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234		
Variation de stock (marchandises)								236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		13 714
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)								240		-1 675
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier			242		30 600
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243		)	244		177
Rémunérations du personnel								250		10 011
Charges sociales								252		5 108
Dotations aux amortissements								254		4 626
Dotations aux provisions								256		
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		)	262		8
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)								264		62 569
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>								270		-15 802
Produits et charges divers										
Produits financiers								(III)	280	
Produits exceptionnels								(IV)	290	
Charges financières								(V)	294	
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348					
Impôts sur les bénéfices								(VII)	306	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>								310		-15 802

B - RÉSULTAT FISCAL					1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2					312		314	15 802
<b>Réintégrations</b>								
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
Provisions non déductibles					322			
Impôts et taxes non déductibles					324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
<b>Déductions</b>								
Entreprise nouvelle (44 sexies)					986		342	
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)					987			
Zone restruct. défense (44 terdecies)					127			
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)					138			
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)					981			
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)					989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					991			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)					992			
Investissements outre-mer					344			
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)					345			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)					993			
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	15 802
<b>Déficits</b>								
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)							dont imputés sur le résultat :	360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	15 802

<b>Divers à réintégrer</b>	
Libellé	Montant
<b>Divers à déduire</b>	
Libellé	Montant

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES											
									Formulaire néant		
I		IMMOBILISATIONS		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice						Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>											
Fonds commercial	400		402		404		406				
Autres	410		412		414		416				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>											
Terrains	420		422		424		426				
Constructions	430		432		434		436				
Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 086	442		444		446	1 086			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450	1 412	452		454		456	1 412			
Matériel de transport	460	12 000	462		464		466	12 000			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières	480	3 000	482		484		486	3 000			
<b>TOTAL</b>	490	17 498	492		494		496	17 498			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500		502		504		506			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>											
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques matériel et outillage industriels		530	742	532	344	534		536	1 086		
Installations générales, agencements, aménagements divers		540	89	542	282	544		546	371		
Matériel de transport		550	2 744	552	4 000	554		556	6 744		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
<b>TOTAL</b>		570	3 575	572	4 626	574		576	8 201		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
19%		15% ou 12,8%	0%	
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES											
										Formulaire néant											
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice											
		Amortissements dérogatoires		600		602		604		606											
		Dont majorations exceptionnelles de 30%		601		603		605		607											
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616											
		Provisions pour risques et charges		620		622		624		626											
		Sur immobilisations		630		632		634		636											
		Sur stocks et en cours		640		642		644		646											
		Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656											
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666											
		<b>TOTAL</b>		680		682		684		686											
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								Dotations		Reprises											
Immobilisations incorporelles								700		705											
Terrains								710		715											
Constructions								720		725											
Installations techniques, matériel et outillage								730		735											
Installations générales, agencements et aménagements divers								740		745											
Matériel de transport								750		755											
Autres immobilisations corporelles								760		765											
<b>TOTAL</b>								770		775											
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																					
<b>TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)</b>										780											
II DÉFICITS REPORTABLES																					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982											
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis											
Nombre d'opérations sur l'exercice										982 ter											
Déficits imputés										983											
Déficits reportables										984											
Déficits de l'exercice										860	15 802										
TOTAL des déficits restant à reporter										870	15 802										
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																					
Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI										995											
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)										996											
IV DIVERS																					

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	2 280
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	9 524
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS			
			Formulaire néant
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
<b>Total 1</b>	106		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
<b>Total 2</b>	144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
<b>Total 3</b>	152		
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	137	
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	du		au
Date de cessation		186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	2
	dont apprentis 657	
	dont handicapés 651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	2

<b>COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL</b>									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)								2033F	
									Formulaire néant
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		901				Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		903		1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		904 200	
<b>I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :</b>									
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN				Nombre de parts				% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal				Commune				Pays	
<b>II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :</b>									
Titre et Nom patronymique									
Nom marital				% de détention				Nb de parts ou actions	
Date de naissance				N° Département				Pays	
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal				Commune				Pays	
Titre et Nom patronymique		LUCIUS							
Nom marital		JEROME		% de détention		100,00		Nb de parts ou actions 200	
Date de naissance		29/03/1977		N° Département		13		Pays	
Adresse (N°, type et libellé voie)		0409 K RONDE DES PIOUTONS							
Code Postal		13800		Commune		ISTRES		Pays FR	

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905			Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

## **SAS 2L ISOL**

S.A.S.U. au capital de 2 000,00 Euros

**Siège social** : 517 AV DU LUXEMBOURG

ZAC DES MOLIERES

13140 MIRAMAS

**SIRET** : 850 018 326 00023

---

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2021**

Le 30/06/2021,  
à 19 heures,

Monsieur Jérôme LUCIUS, associé unique de la société SAS 2L ISOL, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur Jérôme LUCIUS, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Décision n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître une perte de -15 802,15 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

### **Décision n° 2**

#### **Résultat – Affectation**

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 faisant ressortir une perte de -15 802,15 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 14 691,32 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -1 110,83 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de -1 110,83 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -15 802,15 Euros. Il passera ainsi de 14 691,32 Euros, à la somme de -1 110,83 Euros après affectation.

#### **Rappel des dividendes distribués**

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

### **Décision n° 3**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

### **Décision n° 4**

Les conventions conclues directement ou par personnes interposées entre la société unipersonnelle et son président (ou s'il en existe, l'un de ses dirigeants) ne font pas l'objet d'un rapport.

Elles doivent seulement être mentionnées sur le registre des décisions (art. L227-10, al.4).

### **Décision n° 5**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

**Le Président**

